



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 491-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 491 RELATIF À L'ÉPANDAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 4 juin 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha a adopté le *Règlement n° 491-20 modifiant le Règlement n° 491 relatif à l'épandage sur le territoire de la Municipalité*.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur notre site Internet au www.municipalitestjeandematha.qc.ca ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 4^e jour du mois de juin 2026.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier